

# VOIE VÉGÉTALE

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	illimitée
Zone/Cible	le jeteur de sorts et les créatures consentantes ou objets touchés
Durée	1 round
JS	aucun
RM	non

Grâce à ce sort, le druide peut s'engouffrer dans une plante de son choix (à condition qu'elle soit au moins de taille égale au personnage) et de ressortir à la fin du round par une autre plante de la même espèce, quelle que soit la distance les séparant. Les deux plantes doivent être vivantes, mais le personnage n'a pas besoin de connaître celle par laquelle il compte ressortir. S'il ignore où elle se trouve exactement, il indique juste la direction et la distance qui l'intéressent et voie végétale le rapproche autant que possible de cette destination. Si le druide cherche à atteindre une plante bien spécifique et si cette dernière est morte, le sort échoue. Le personnage est aussitôt éjecté de la plante qui a servi de point d'entrée.

Le druide peut emporter des objets tant que leur poids n'excède pas sa charge maximale. Il peut également emmener une créature consentante de taille M ou moins (portant équipement et objets à concurrence de sa charge maximale) ou son équivalent tous les trois niveaux. Utilisez les équivalences suivantes pour déterminer le nombre maximum de créatures de grande taille qu'il peut emmener : une créature de taille G vaut deux créatures de taille M, une créature de taille TG vaut deux créatures de taille G, etc. Toutes les créatures transportées doivent être en contact les unes avec les autres, et l'une d'elles au moins doit toucher le druide.

Voie végétale ne permet pas de se déplacer par le biais de créatures végétales.

La destruction d'une plante occupée par le druide tue automatiquement ce dernier, mais également les créatures qu'il a emmenées. Les corps et objets sont ensuite éjectés de la plante.